

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT SPÉCIAL

Monsieur Philippe PÉRUSAT, Maire, expose :

« Mes Chers Collègues,

Déjà, lors de précédents mandats, le conseil municipal avait décidé de créer un poste d'adjoint spécial affecté en son temps au quartier du Mauret.

Notre proposition de créer à nouveau un poste d'adjoint spécial n'est donc ni récente, ni originale. Elle se justifie aujourd'hui par notre ferme volonté d'améliorer sans cesse les relations entre nos administrés et leur administration municipale.

À cet égard il apparaît que les résultats des élections municipales du 9 mars dernier semble démontrer que les électrices et les électeurs du Broustic (4^{ème} bureau) ont adhéré au programme proposé par notre liste en moins grand nombre que dans les autres secteurs. Aussi, à la lumière de ces considérations et de notre préoccupation constante de répondre par tous nos soins au souhaits et aux besoins de nos administrés, il apparaît opportun de créer un poste d'adjoint spécial qui confirmera notre volonté de pratiquer une démocratie de proximité.

L'élection à de telles fonctions d'un candidat qui doit demeurer dans ce secteur se déroule dans les conditions spécifiques fixées à l'article L 2122-11 du code général des collectivités territoriales. »

Je propose la candidature de Monsieur Jean-Jacques MONTANÉ au poste d'adjoint spécial et demande si d'autres candidats se proposent. Monsieur Jean-Robert BOS présente sa candidature.

Nous allons maintenant procéder au vote, vous avez des bulletins blancs sur votre bureau, puis la police municipale passera avec l'urne. Un isoloir est à la disposition de ceux qui le souhaitent. Les opérations de dépouillement seront effectuées par mes soins. Je recenserai les voix obtenues par chaque candidat, assistée par deux assesseurs : Monsieur Bernard LAHAYE et Monsieur Jean-Jacques MONTANÉ.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS TROUVÉS DANS L'URNE : 29

BULLETINS LITIGIEUX (énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral) : 1

SUFFRAGES EXPRIMÉS : 28

24 voix pour Monsieur Jean-Jacques MONTANÉ

4 voix pour Monsieur Jean-Robert BOS

1 bulletin blanc

Je proclame Monsieur Jean-Jacques MONTANÉ adjoint spécial à la majorité absolue. »

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,
En mairie, le 17 mars 2008

Le maire

Ph. PÉRUSAT